

INFO AGA

Juin 2011

La prime annuelle du régime public d'assurance médicaments baisse pour la première fois depuis 1997 !

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, a annoncé le 23 juin dernier que la prime annuelle maximale du régime public d'assurance médicaments diminuera de 6,1% dès le 1^{er} juillet.

Prime annuelle

Le montant maximal de la prime annuelle à déboursier lors de la production de la déclaration de revenus passe donc de 600 \$ à 563 \$, soit une réduction de 37 \$.

Franchise mensuelle

La franchise mensuelle demeure à 16,00 \$ ce qui représente un déboursé annuel de 192,00 \$.

Contribution maximale de l'assuré (déboursé) :

Plus couramment appelé « déboursé », ce montant maximal correspond à la sommation des déboursés effectués par l'assuré pour le paiement de la franchise et de la coassurance, le cas échéant.

Coassurance ou pourcentage de remboursement

La coassurance demeure également à 68% (32% à payer par l'assuré du R.G.A.M).

Le déboursé maximal annuel d'un assuré est maintenu à 963 \$ (*montant au-delà duquel l'assuré n'a plus à déboursier pour les médicaments qui font partie du formulaire du Régime général d'assurance médicament*).

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller qui se fera un plaisir de vous répondre



GROUPE FINANCIER AGA INC.

Siège social
4150, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 490
Westmount (Québec) H3Z 2W8
Tél. : 514 935.5444 Sans frais: 1 800 363.6217

Succursale
Édifice Le Delta 1
2875, boul. Laurier, bureau 700
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2
Tél. : 418 683.8823 Sans frais: 1 888 683.8823
Tél.: 418 658.3188 Sans frais : 1 877 330.3357